

et Ottawa (Ont.). Un autre est projeté pour Winnipeg (Man.). Le but est d'irradier des programmes à fréquence modulée et, ainsi, d'encourager la fabrication et la vente d'appareils récepteurs F.M.

Radio-Canada a proposé au ministère des Transports d'inviter les exploitants de postes A.M. à émettre par modulation de fréquence les programmes présentement irradiés sur amplitude modulée. En principe, la Société est d'avis que l'exploitant d'un poste A.M. qui obtient une licence F.M. devrait radiodiffuser ses programmes sur ses deux émetteurs, en se servant de son appareil à fréquence modulée comme seconde forme de transmission plutôt qu'à titre de poste séparé.

*Télévision.*—Le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada a étudié avec soin les problèmes de la télévision à la lumière des besoins et des conditions au Canada. Il a annoncé qu'il s'efforcera d'établir autant que possible une télévision canadienne pour les Canadiens, en vue de stimuler la vie nationale et non pas simplement d'offrir le moyen de transmettre des programmes non canadiens de télévision. Les gouverneurs déclarent que, dans quelques années, le réseau national pourrait développer la télévision au point qu'elle atteigne la population de plusieurs parties du Canada et l'exploiter partiellement avec les recettes provenant des permis de récepteurs de télévision et partiellement avec le revenu commercial.

En raison du nombre limité de fréquences qui seront probablement accordées à la télévision, le Bureau annonce qu'il agira avec beaucoup de soin dans ses recommandations à l'égard des demandes de permis par les particuliers et les compagnies privées. Il proposera aussi que les canaux de télévision nécessaires soient réservés au réseau national.

*Installations d'irradiation.*—En vertu de l'article 24 de la loi, Radio-Canada est tenue de faire l'examen de toutes les demandes de licence pour de nouveaux postes, de même que des demandes d'augmentation de puissance ou de changement de fréquence ou d'emplacement. Cela suppose deux considérations: la première est la non-interférence avec les installations présentes et projetées de Radio-Canada; la seconde est que les facilités de transmission de haute puissance, sur ondes longues et courtes, sont réservées à Radio-Canada. Dans cette mesure, le Bureau a pour principe de servir les intérêts locaux en donnant tout l'encouragement et toute l'assistance possible aux postes locaux.

Radio-Canada exploite trois réseaux: les réseaux Trans-Canada et Dominion, qui desservent des auditoires de langue anglaise de l'Atlantique au Pacifique, et le réseau Français, qui dessert un auditoire de langue française dans le Québec. Le réseau Trans-Canada comprend 23 postes de base, dont neuf appartiennent à Radio-Canada et 14 sont des postes privés. Le réseau Dominion comprend 30 postes de base, dont 29 appartiennent à des entreprises privées. Le réseau français compte trois postes de base, propriété de Radio-Canada, et 10 postes appartenant à des entreprises privées. En septembre 1948, Radio-Canada possède 13 postes dont sept ont des transmetteurs de 50,000 watts. La Société Radio-Canada loue quelque 25,000 milles de lignes chaque jour afin de poursuivre ses activités radiophoniques au Canada, pays qui s'étend sur cinq des fuseaux horaires du monde. Afin de présenter des programmes à des heures appropriées et de tenir compte des intérêts divers dans les cinq régions, Radio-Canada maintient des bureaux régionaux et des facilités de production à Halifax (N.-É.), Chicoutimi, Québec et Montréal (P.Q.), Ottawa et Toronto (Ont.), Winnipeg (Man.), et Vancouver (C.-B.).